

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
27 janvier 2016

DATE d'AFFICHAGE
8 février 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 33

L'an deux mille seize,

le 2 février à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Forum de Nivillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Bernadette GRIGNON, - M. Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - M. Hervé MICHAUD, - Mmes Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET.

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°07-2015 –SERVICE ACHATS MARCHES : CONSTRUCTION D'UNE BASE NAUTIQUE SUR LA COMMUNE
D'ARZAL – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN**

M. Bernard AUDRAN, Vice-président en charge des sports rappelle qu'un marché a été passé pour la construction d'une base nautique sur la Commune d'ARZAL.

Dans le cadre des accords intervenus avec la Compagnie des Ports du Morbihan, gestionnaire de l'accès au plan d'eau, une convention a été établie pour l'occupation de longue durée du domaine portuaire et permettre l'activité de voile par les Pupilles de l'Enseignement Public 56 (PEP 56). La redevance annuelle est fixée à 2 400 € HT et est refacturée auprès des PEP 56.

Pour améliorer les activités nautiques et l'accès à l'eau, un ponton d'une soixante de mètres doit être installé, en bord de vilaine, par la Compagnie des Ports du Morbihan, permettant ainsi aux PEP 56 d'exercer en toute sécurité leurs activités. Afin de permettre la mise en œuvre de cet aménagement, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne s'était engagée auprès de la Compagnie des Ports du Morbihan à apporter son concours financier à hauteur de 20 000 € HT.

Au vu des éléments ci-dessus exposés, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à verser un fonds de concours auprès de la Compagnie des Ports du Morbihan pour un montant de 20 000 € HT.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac le 05/02/16
Le Président